

Inscription saison 2020-2021

"LOISIRS POUR TOUS" LPT 05

06.32.99.58.02 - loisirspourtous05@gmail.com

Présidente : Sylvène GALINIER - Secrétaire : Marie SERTOUR - Trésorière : Fanny BALEUR

NOM :	Prénom :
Adresse :	
Tel :	
Mail :	
Date de naissance (pour les enfants) :	
Personne en prévenir en cas d'urgence (Nom, Prénom et n° de Tél)	
.....	

ACTIVITÉS CHOISIES	TARIFS
ACTIVITÉ 1 :	€
ACTIVITÉ 2 :	€
ACTIVITÉ SKI/SNOW <input type="checkbox"/> Niveau obtenu la saison dernière	€
ADHÉSION par personne : 10 € ADHÉSION familiale à partir 3 personnes : 25 € ADHÉSION ponctuelle (10 % du montant de la séance)	€
Déjà adhérent <input type="checkbox"/>	
TOTAL	€

Article 1 : Adhésion et inscription

L'adhésion à l'association "Loisirs Pour Tous" LPT 05 est obligatoire. Le prix de l'adhésion est fixé à 10 € par année et par personne ou 25 € en adhésion familiale dès 3 personnes de la même famille. Elle peut être souscrite dans le courant de l'année sans modification du tarif. La cotisation donne accès à toutes les activités proposées par l'association. Pour une participation ponctuelle à une activité, il est possible de payer une adhésion ponctuelle d'un montant de 10 % de l'activité. L'inscription est effective à la remise du dossier complet d'inscription. Le dossier doit comporter les pièces suivantes:

- Bulletin d'inscription et règlement - Pour une inscription à l'année : le règlement devra intervenir au plus tard avant les vacances de Toussaint. Paiement en 4 fois maximum par chèque, remise de tous les chèques à l'inscription. Pour une inscription au trimestre : le paiement devra intervenir dans les quinze jours du trimestre. Paiement en 2 fois maximum par chèque, remise de tous les chèques à l'inscription)
- Attestation de responsabilité civile pour chaque membre
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité sportive choisie

Les prix demandés pour les activités sont fixés par l'animateur. Pour remettre vos inscriptions, des permanences auront lieu le samedi 19 et samedi 26 septembre 2020 de 11h à 12h aux Prés Verts ou vous pouvez les déposer dans la boîte aux lettres du CSC des Prés Verts (à côté de l'école) à Saint-Martin de Queyrières, à l'attention de "**Loisirs Pour Tous**" **LPT 05**

Article 2 : Remboursement

Aucun remboursement ne sera prévu pour les adhérents qui n'assistent pas à toutes les séances ou qui souhaitent arrêter en cours d'année pour des raisons personnelles. Cependant, et sur présentation d'un certificat médical en relation avec la pratique de l'activité, un remboursement pourra être étudié par le bureau de "**Loisirs Pour Tous**" **LPT 05**.

Article 3 : Photographies - Images

Dans le cadre de la communication sur notre association, nous sommes amenés à utiliser des photos des adhérents. Il ne s'agit pas de photos individuelles mais de groupe ou bien de vues montrant les adhérents en activités.

Article 4 : Règles de vie

Les règles de vie sont tout simplement basées sur le respect. La politesse n'est pas une contrainte mais un signe de reconnaissance. Ces règles constituent le cadre d'un bon fonctionnement et d'échanges créatifs. Il est demandé à chaque adhérent de participer aux diverses activités dans le respect des personnes (personne encadrant, autre membre...), du matériel, des biens et des lieux (intérieurs et extérieurs). Tout manquement à ce savoir-vivre pourra conduire à l'exclusion du membre adhérent. En cas de détérioration, le remboursement des frais de réparation ou de l'achat d'un nouveau matériel sera exigé auprès de la personne responsable du dommage. Chaque inscrit à une activité s'engage à la suivre et à être ponctuel.

SKI :

Les parents ou personnes en charge de l'enfant adhérent s'engagent à participer (ou à trouver un remplaçant) au planning d'accompagnement proposé par "**Loisirs Pour Tous**" **LPT 05** pour le transport et le cheminement école de ski/bus à l'aller et au retour de l'activité. En cas d'empêchement à la participation de l'activité ski ou si les parents récupèrent/déposent directement leur enfants sur les pistes de Puy Saint Vincent, les parents ou personnes en charge de l'enfant doivent prévenir les accompagnateurs désignés pour la séance ou à défaut la présidente de l'association "**Loisirs Pour Tous**" **LPT 05**. En cas de non-respect de cette consigne "**Loisirs Pour Tous**" **LPT 05** décline toute responsabilité sur le transport.

Article 5 : Responsabilités

L'association "**Loisirs Pour Tous**" **LPT 05** est couverte par une police d'assurance souscrite en son nom auprès de GAN VAUBAN ASSURANCE sous le n° A00539171514447. Tout mineur est sous la totale responsabilité de son responsable légal en dehors des horaires d'activités prévus. Les parents doivent obligatoirement s'assurer de la présence de l'animateur en début de séance avant de laisser leur enfant. L'association "**Loisirs Pour Tous**" **LPT 05** décline toute responsabilité : en cas d'accident ou d'incident d'un membre non en règle avec l'association, en cas d'accident consécutif au non-respect du règlement ou des consignes, en cas de perte ou de vol occasionnés dans les salles ou lieux d'activité.

Article 6 : Contexte sanitaire

En cette année particulière avec la présence du Covid19, les activités proposées par "**Loisirs Pour Tous**" **LPT 05** se dérouleront dans le respect des protocoles sanitaires imposés par les mesures gouvernementales.

Article 7 : Engagement

- J'ai pris connaissance du règlement de "**Loisirs Pour Tous**" **LPT 05** et je l'accepte.
- J'autorise l'association "**Loisirs Pour Tous**" **LPT 05** à utiliser mon image pour la communication de l'association
- En cas d'accident de mon enfant, j'autorise "**Loisirs Pour Tous**" **LPT 05** à faire intervenir les secours

Date

Signature